

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans la commune, le traitement des déchets domestiques est géré par le SIETOM Nord Seine et Marne, Syndicat intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour les communes du Nord du département de Seine et Marne.

Le SMITOM compte 12 déchetteries :

- Bailly-Romainvilliers,
- Coulommiers,
- Crégy-lès-Meaux,
- Dammartin-en-Goële,
- Jouarre,
- Jouy-sur-Morin,
- Meaux,
- Mitry-Mory,
- Monthyon,
- Nanteuil-les-Meaux,
- Ocquerre – Lizy-sur-Ourcq,
- Saâcy-sur-Marne.

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine.

La collecte sélective a lieu une semaine sur deux.

Les déchets ménagers sont traités au Centre Intégré de Traitement de Monthyon.

Le Conseil Régional, compétent dans ce domaine, a approuvé le 26 novembre 2009, 3 plans d'élimination des déchets de la région :

- PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilés. Ce plan est opposable depuis le 26/02/2010 ; il se substitue au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (arrêté préfectoral du 4 février 2004 n°04 DAI 2 IC 042),
- PREDD : consacré aux déchets dangereux,
- PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Ces 3 plans sont disponibles sur le site internet de la Région : <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/la-prevention-et-la-gestion-des-dechets/> en allant sur le site de l'ORDIF <http://www.ordif.com/public/fiche.tpl?id=10462>